

# Recommandations pour améliorer l'aide et la prise en charge en cas d'addiction

## Document de référence

Auteurs : Groupe de travail « Prise en charge dans le domaine des addictions » de la Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT)

Irene Abderhalden, Christian Bachmann, Anne-Claire Bréchet Bachmann, Lucia Galgano, Marcus Herdener, Suzanne Lischer, Renanto Poespodihardjo, Corina Salis Gross

Berne, novembre 2023



# Synthèse

Le système suisse de prise en charge et d'aide pour les personnes présentant une addiction est hétérogène, complexe et propose un large éventail d'offres très variées. De grandes lacunes en matière de soutien ainsi que des différences régionales marquées subsistent toutefois.

La Commission fédérale pour les questions liées aux addictions et à la prévention des maladies non transmissibles (CFANT), dans la perspective du développement de la Stratégie nationale Addictions, a sélectionné des thématiques à traiter pour améliorer le soutien des personnes qui ont des problèmes de dépendance et de leurs proches ainsi que le système d'aide et de prise en charge en cas d'addiction.

Le présent document comporte des principes fondamentaux concernant les actions à entreprendre et les approches possibles pour soutenir de manière optimale les personnes touchées par une addiction et leurs proches. Les recommandations servent de base aux parties prenantes (p. ex. mandataires, personnalités politiques, fournisseur-euse-s de prestations et personnes concernées) à l'échelle nationale et cantonale pour développer des offres et des stratégies.

La CFANT voit un potentiel d'optimisation sur trois niveaux : a) défis structurels, b) obstacles entravant l'accès au système et c) lacunes en matière d'offres. Ces trois champs d'action sont décrits plus en détail et des recommandations sont formulées pour optimiser ces éléments.

Parmi la longue liste de recommandations, la priorité est donnée aux domaines suivants :

- **La collaboration interprofessionnelle et interinstitutionnelle en tant que condition essentielle pour fournir des prestations de soutien efficaces (sections 2.1, 3.2)**  
La prise en charge et l'aide en cas d'addiction constitue une tâche interdisciplinaire transversale. Pour favoriser un traitement efficace, les fournisseur-euse-s de prestations du domaine médico-psychiatrique doivent collaborer étroitement avec ceux et celles du domaine psychosocial et du travail social, en incluant des conventions et des contrats de coopération contraignants. Cette approche permet d'exploiter les synergies et de mieux organiser les transitions (p. ex. des offres stationnaires vers les offres ambulatoires), ce qui contribue notamment à réduire les taux d'interruption du traitement et de rechute ainsi que les redondances.

### ■ Pas de financement à la personne exclusif (section 2.1)

La coopération interprofessionnelle et le travail de mise en réseau ainsi que les prestations générales qui ne sont pas fournies directement aux bénéficiaires (p. ex. implication des proches) doivent être financés de manière à couvrir les frais. Un « financement à la personne »<sup>1</sup> unilatéral présente le risque qu'il ne soit plus possible de proposer une prise en charge globale et interdisciplinaire aux personnes souffrant d'addiction chronique et à leurs proches, et que le travail en réseau ne soit plus suffisamment assuré. La CFANT demande que les personnes dépendantes ayant des problèmes multiples obtiennent elles aussi, si nécessaire, un accompagnement et un traitement adéquats et de longue durée. Pour y parvenir, il convient de maintenir ou de créer les dispositions légales et les structures de financement nécessaires pour garantir ces prestations.

### ■ Réduction des lacunes en matière d'offres et des barrières d'accès pour les adolescent·e·s, les jeunes adultes, et pour les personnes vulnérables et socialement défavorisées (sections 3.1, 4.1, 4.2)

Il est clairement nécessaire d'agir pour le groupe des adolescent·e·s et des jeunes adultes touché·e·s par des problèmes d'addiction. La situation est encore aggravée par les limites de capacité des offres ambulatoires de conseil en relation avec un problème de dépendance et de la prise en charge sociothérapeutique. La CFANT recommande de renforcer, développer et mettre en place des offres sociothérapeutiques stationnaires favorisant l'intégration professionnelle pour les adolescent·e·s et les jeunes adultes ainsi qu'un accès explicite à des offres ambulatoires également pour les mineur·e·s. En outre, des offres de réduction des risques et des dommages devraient être disponibles dans toute la Suisse sous une forme appropriée pour le groupe cible des jeunes.

Un accès spécifique aux soins de base doit être garanti, par exemple au moyen d'offres gratuites, à bas seuil, de proximité et multilingues aux groupes cibles socialement défavorisés ou vulnérables, en particulier aux personnes ayant un problème de barrière linguistique, un faible niveau de formation et de bas revenus ainsi qu'aux personnes en situation de précarité.

Télécharger version complète



---

<sup>1</sup> Financement de prestations individuelles fournies aux patient·e·s dans le cadre de forfaits par cas ou par prestation.